

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 août 2022

COMPTE-RENDU DE SEANCE

CONVOCAATION : 26 juillet 2022

Présents : M. BETHENOD Bruno, Mme DESCHAMPS Martine, M. MOYEMONT Thierry, M. NAUDIN Bertrand, Mme CECCALDI Céline, M. ROY Sylvain, Mme CAUVET Hélène, M. JOUVENEL Christophe, M. PONSOT Gérard, M. BORRON Patrick, SALIN Jean-Yves

Absents excusés : M. SALIN Jean-François donne pouvoir à Mme DESCHAMPS, M. OCHALA Alain donne pouvoir à M. NAUDIN, Mme SOLEYAN Béatrice

Absente: Mme Fanny ROCHE

Madame Martine DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 24 mai est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2023-2024

Suite à la réunion du 12 juillet dernier avec la MiCA, voici les projets envisagés :

- Réaménagement de la RD 960 à Arcelot rue du Faubourg Gallas.

Compte-tenu des délais d'études nécessaires les travaux sont prévus pour 2024 (dépôt du dossier VCO au 30.09.2023).

La MiCA établira l'étude de faisabilité dans le courant de l'automne 2022.

Cette étude permettra de fixer les grandes orientations du projet. Ce dossier sera étudié par les élus au cours du 1^{er} semestre 2023.

- Création d'un trottoir piétons et d'une voie cyclable entre Arceau et Fouchanges :

La MiCA réalisera les esquisses techniques courant septembre 2022 pour un dépôt VCO au 30.09.2022.

- Réaménagement de la rue de Brognon à Fouchanges : rénovation de la voie communale avec trottoirs.

La MiCA réalisera les esquisses techniques courant septembre 2022 pour un dépôt VCO au 30.09.2022.

Concernant ces deux dossiers, le conseil municipal DONNE son accord pour lancer ces études.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX IMMOBILIERS

- Maison 14 Grande Rue : l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la maison devrait débuter en septembre.

- Lotissement La Colline : Monsieur le Maire présente le calcul du coût de production qui permet de définir le prix de vente des lots.

Il rappelle que compte tenu du manque de capacité en eau, un seul terrain sera détaché dans l'immédiat.

- L'entreprise ARGENTON débutera les travaux de rénovation de la façade Ouest du bâtiment 8 Grande Rue le 22 août.

- Magasin à pompe d'Arcelot : le dossier Plan Patrimoine Insertion a été transmis au Conseil Départemental pour les travaux de mise hors d'eau et hors d'air.

PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S.RURAL.E.S RELAIS DE L'EGALITE ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL –n° 22080201

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'AMRF. Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

SOUTIENT cette action ;

DESIGNE Madame Martine DESCHAMPS comme « élue rurale relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL – n°22080202

Cette délibération annule et remplace celle du 29.04.2009

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre le matériel (chaises, tables, tente) à disposition des habitants,

FIXE les tarifs suivants :

MATERIEL	TARIF LOCATION	TARIF CAUTION
<i>Tente de réception 5x12</i>	150€	1000€
<i>Tente de réception 8x5</i>	100€	1000€
<i>Stand 4x3</i>	50€	1000€
<i>Ensemble table-2 bancs</i>	10€	50€
<i>Banc seul</i>	3 €	50 €
<i>Table seule</i>	5 €	50 €
<i>De 0 à 50 chaises</i>	10€	100€
<i>De 50 à 100 chaises</i>	20€	200€
<i>4 tables*</i>	10€	50€

*il s'agit des anciennes tables.

A la condition suivante :

- l'agent communal doit être présent pour le montage et le démontage de la tente de réception.

CESSION DE LA PARCELLE G 103 – n°22080203

La propriété sise 15 rue de Champs Rosé, cadastrée G 105 G 105 G 295 est en cours de vente.

La commune d'Arceau est propriétaire de parcelle G 103 située en contrebas de la propriété, depuis un temps immémorial (superficie : 100 m²)

Cette parcelle G 103 était desservie par la ruelle BARDET, voie communale qui a été aliénée le 10 janvier 1980 après enquête publique.

Une servitude perpétuelle au profit de la commune d'Arceau existe cependant afin de permettre un droit de passage pour accéder à la parcelle G 103 par la parcelle G 295.
La commune d'Arceau n'a aucun intérêt aujourd'hui à conserver cette parcelle.
Le terrain est libre de toute location ou occupation.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la vente de la parcelle G 103 à M. Mme Romain GARNIER,
DIT que cette cession se fait à l'euro symbolique
DIT que les frais seront supportés par les acquéreurs
AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

DIVERS

☞ Festival de rentrée le SAMEDI 3 SEPTEMBRE, organisé par les communes d'Arceau et Belleneuve.

Lieu : terrain multisports et espace vert.

Coût : 2500 €.

Artistes : Daniel Fernandez et Christian Mansour, Filansen, l'Arsène.

☞ 27 août 2022 : Saint Fiacre quittera Saint-Julien pour Arceau. La statue du saint patron des jardiniers restera une année entière à Arceau.

Dépôt de gerbe au monument aux morts à 18h, suivi d'un vin d'honneur.

☞ Un courriel de M. Mme DIRY a été transmis à l'ensemble du conseil municipal. Dans ce courriel M. Mme DIRY semblent contester leurs limites de propriété.

☞ Problèmes de salubrité, tranquillité sur les places des Marronniers et du pont d'Arcelot.

Une réunion de concertation avec les riverains de la Place des Marronniers a eu lieu afin de réfléchir aux moyens pour faire face aux incivilités. Un projet d'aménagement sera étudié au cours de l'automne pour une mise en place avant l'été 2023.

Des panneaux reproduisant les arrêtes de réglementation sont implantés sur ces lieux.

☞ Monsieur OCHALA rappelle qu'il serait nécessaire d'installer un miroir afin de faciliter la sortie des véhicules de la rue de la Care. Voir pour un miroir dégivrant.

☞ Monsieur NAUDIN : le radier du pont d'Arcelot sera restauré à l'automne par les services du Département.

Problème sur la couche de roulement rue du Colombier : il n'y avait pas de structure sur la partie affaissée.

☞ M. ROY indique que M. BREDILLET interviendra pour l'entretien des chemins blancs.

☞ Mme CAUVET : le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) organisera une journée ramassage des déchets le samedi 24 septembre ou 1^{er} octobre, en partenariat avec ADDAMIR.

Cette opération se déroulera Place des Marronniers et fera l'objet d'animations : stands de sensibilisation au développement durable, à la durée de vie des déchets, Gratifieria...

Les affiches et les flyers seront réalisés par le CMJ.

Réunion du CMJ mardi 30 août à 18h.

☞ Madame DESCHAMPS : la commune de Beire-le-Châtel va entreprendre des travaux de réhabilitation des lagunes de la station d'épuration en 2023.

La séance est levée à 21h45